

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 28 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit du mois de mars à 19 H 00

OBJET : FINANCES

Travaux de voirie de la rue Saint-Flaive et de la rue du Président Kennedy : demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du dispositif « ARCC- Voirie aide aux routes communales et communautaires »

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **21 mars 2025**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

N°2025/064

Présents :

M. Xavier HAQUIN, **Maire**

M. BLANCHARD, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR,
Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, Mme CHESNEAU
MUSTAFA, **Adjoint au Maire**

M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR, Mme DEHAS,
Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE,
M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI, M. KNOBLOCH, Mme THYS,
Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, Mme BARIL,
M. PERROT, M. MELO DELGADO, M. BAY, M. KHINACHE,
Mme DAHMANI, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LEMARCHAND

(pouvoir à Mme DEHAS)

Mme BENLAHMAR

(pouvoir à M. HAQUIN)

M. GODARD

(pouvoir à M. CARON)

M. KEBABTCHIEFF

(pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)

Mme LAMBERT

(pouvoir à Mme DE CARLI)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 01/04/2025

Publiée le : 02/04/2025

Le Maire.



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

FINANCES

Travaux de voirie de la rue Saint-Flaive et de la rue du Président Kennedy : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du dispositif « ARCC- Voirie aide aux routes communales et communautaires »

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

VU les délibérations relatives au règlement du Fonds Départementale d'aides à l'investissement des collectivités – Val d'Oise Territoires ;

VU l'avis de la Commission Affaires générales, Finances du 19 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT la volonté communale de procéder aux travaux de réfection de voirie de la rue Saint-Flaive et de la rue du Président Kennedy, en procédant à l'application d'un enrobé phonique afin d'atténuer le bruit des véhicules ;

CONSIDÉRANT la proposition de soutien du Département du Val d'Oise pour des travaux de voirie dans le cadre du dispositif « Fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités – Val d'Oise Territoires »,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités et, plus précisément, dans le cadre du dispositif « ARCC - aide aux routes communales et communautaires », dont le coût prévisionnel figure dans le tableau en annexe ;

- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs aux demandes de subventions et tout document y afférent.



Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**



Sollicitation de l'aide "ARCC - Voirie" pour des travaux de réfection des rues St Flaive et du Président Kennedy

DEPENSES		RECETTES	
	H.T.		H.T.
Travaux de réfection de la rue St Flaive	164 989,00 €	(1) Conseil Départemental 15%	37 500 €
Travaux de réfection de la rue du Président Kennedy	149 983,20 €		
Etude et sondage	2 231,66 €	Participation Commune d'Ermont	279 703,86 €
TOTAL GENERAL	317 203,86 €	TOTAL GENERAL	317 203,86 €

(1) Aide Départementale "ARCC - école" 15% des dépenses éligible HT avec un plafond de dépenses éligibles de 250 000€/an HT par collectivité



Vu pour être annexé à
délibération n° 2025-064-DE du 28/03/2025
ERMONT, le 01/04/2025
Le Maire,